Appel à projets Emergence 2027-2028

L'appel à projets Emergence vise à faire émerger de nouveaux domaines et/ou de nouvelles pratiques de recherche, en finançant des projets portés par des collègues en début de carrière ou récemment recrutés. L'appel concerne l'ensemble des domaines scientifiques de l'Alliance Sorbonne Université. Les projets de recherche soutenus sont des projets qui doivent s'inscrire en rupture avec l'état de l'art, aussi bien au cœur qu'à l'interface des disciplines, et ne pas avoir déjà bénéficié de financements dédiés. Leur financement par l'appel à projets Emergence doit permettre d'atteindre un degré de maturité suffisant pour une soumission ultérieure aux appels à projets régionaux, nationaux, européens ou internationaux. Les projets de recherche-création sont éligibles dans le cadre de cet appel. L'appel est financé par l'Idex SUPER à hauteur totale de 3,75 millions d'euros sur une période de 2 ans.

Les projets devront répondre à l'un des critères suivants :
- permettre le démarrage d'une nouvelle thématique de recherche originale ayant un potentiel de développement significatif à l'issue du financement Emergence
- permettre la réalisation d'une étude pilote visant à tester de nouvelle(s) hypothèse(s) de recherche

Le sujet de recherche et/ou l'approche méthodologique retenue devra donc impérativement être en rupture par rapport à l'état de l'art.
Il est vivement encouragé de saisir l'opportunité de ce projet de recherche pour établir de nouvelles collaborations, que ce soit en interne ou en dehors de l'Alliance Sorbonne Université.

Modalités de l'appel à projets Emergence 2027-2028

Éligibilité

1- La porteuse ou le porteur de projet devra obligatoirement avoir le statut d'enseignant-chercheur, ingénieur de recherche ou chercheur statutaire des organismes de recherche et établissements suivants : CNRS, Inria, Inserm, IRD, ENSCi-Les Ateliers, INSEAD, MNHN, SU, UTC.
2- La porteuse ou le porteur de projet devra obligatoirement exercer son activité de recherche dans une unité de recherche, dont au moins l'un des établissements membres de l'Alliance Sorbonne Université suivants est tutelle : ENSCi-Les Ateliers, INSEAD, MNHN, SU, UTC. Elle ou il devra avoir intégré cette unité de recherche en tant que **permanent titulaire**, **depuis 6 ans maximum à la date de lancement de l'AAP Emergence.** La limite peut être reculée d'un an pour les personnes en situation de parentalité ayant bénéficié d'un congé de 16 semaines ou plus à ce titre durant ces 6 années.
3- Les lauréats d'une précédente édition Emergence ne sont pas éligibles pour l'édition Emergence 2027-2028.

Modalités de financement

Le soutien apporté par l'Alliance Sorbonne Université permettra de financer des projets d'une **durée maximale de 24 mois pour un financement maximum de 70 k€/projet.**

Le soutien accordé aux projets retenus permettra de financer :
- du fonctionnement : consommables, frais de missions, indemnités de stages, …
- des équipements
- des ressources humaines : montant en brut chargé (post-doctorantes ou post-doctorants, ingénieures ou ingénieurs, techniciennes ou techniciens). Les recrutements seront obligatoirement assurés par l'établissement gestionnaire du budget Emergence accordé à la porteuse ou porteur de projet, avec une fiche de poste à joindre au dossier de candidature.

La demande financière, en particulier les demandes RH, devra être argumentée dans le dossier de candidature.

Durée et suivi des projets

La durée des projets est de 24 mois maximum. Un bilan final, à compléter sur la plateforme https://emergence.sorbonne-universite.fr/, sera demandé à la porteuse ou au porteur de projet. Ce bilan comportera notamment un volet scientifique présentant les résultats et les perspectives de développement et financement de phases ultérieures de recherche. Un relevé de dépense pourra également être demandé en fin de projet.
La gestion du budget Emergence attribué à un projet sera assurée par l'une des tutelles de l'unité de recherche d'appartenance de la porteuse ou du porteur de projet. Cette tutelle devra être membre de l'Alliance Sorbonne Université.

Critères d'évaluation

L'évaluation des projets prendra en compte :
- la qualité et la pertinence scientifiques
- le degré de rupture par rapport à l'existant
- l'originalité de la démarche proposée
- la capacité du porteur ou de la porteuse à mener à terme le projet
- la potentialité du projet en terme de financements ultérieurs
- la justification et la cohérence du budget prévisionnel

Dans leur dossier de candidature, les porteuses et porteurs de projet s'attacheront particulièrement à expliciter la dimension de rupture par rapport à l'existant, qu'elle soit thématique et/ou méthodologique.
Les évaluateurs et évaluatrices des projets seront particulièrement attentifs au degré d'implication de la porteuse ou du porteur et des participantes et/ou participants au projet.

Modalités de soumission

La soumission des projets se fait par un dépôt en ligne sur la plateforme de gestion des appels à projets de Sorbonne Université : https://emergence.sorbonne-universite.fr/
Le dossier est constitué des éléments suivants :
- le formulaire de soumission décrivant le projet : la rédaction du projet se fera en anglais. Elle pourra se faire en français si la spécificité de la discipline le requiert,
- un CV de la porteuse ou du porteur incluant 5 de ses publications et communications récentes les plus significatives, qui devront être accessibles sur une archive ouverte de type HAL,
- une fiche de poste, le cas échéant, pour les recrutements.

Pour toute question relative au processus de soumission, écrire à : emergence@sorbonne-universite.fr

Calendrier

2 novembre 2026, 8h	Date d'ouverture de l'appel à projets
7 décembre 2026, 19h	Date de clôture de l'appel à projets
Juin 2027	Communication des résultats
1er septembre 2027	Début de projet

Important, aucun élément complémentaire ne sera accepté après la clôture de l'appel.